

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243, Tel.: (251-11) 551 7700, Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
736^{ÈME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
20 NOVEMBRE 2017

PSC/PR/BR.(DCCXXXVI)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 736^{ème} réunion tenue le 20 novembre 2017, a suivi une communication sur la situation au Mali et au Sahel.

Le Conseil a pris note de la communication du Haut Représentant du Président de la Commission pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya du Burundi, et de celle du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations unies, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, sur la situation au Mali et au Sahel. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par les Représentants du Mali, du Togo, pays assurant la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que par les représentants de l'Égypte et du Sénégal, pays membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies, de l'Algérie, pays assurant la présidence du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et de l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé ses décisions antérieures sur la situation au Mali et la région sahélo-saharienne, y compris le communiqué PSC/PR/COMM(DCLXXIX) de sa 679^{ème} réunion tenue le 13 avril 2017, ainsi que le communiqué de presse PSC/PR/BR.(DCCIII) de sa 703^{ème} réunion tenue le 20 juillet 2017.

Le Conseil a réitéré son attachement au respect scrupuleux de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République du Mali, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA.

Le Conseil a une fois encore pris note, avec préoccupation, de la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger, seul cadre à même de permettre la restauration durable de la paix et une véritable réconciliation au Mali. Le Conseil s'est félicité des avancées notées dans la mise en place des institutions prévues par l'Accord, notamment les autorités intérimaires, ainsi que de l'installation des Gouverneurs dans certaines régions du Nord du Mali. A cet égard, le Conseil a pris note du retour du Gouverneur à Kidal, de la désignation du Centre Carter comme Observateur Indépendant, disposition prévue aux termes de l'article 63 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

Le Conseil a souligné l'impératif pour les parties maliennes de redoubler d'efforts pour assurer une mise en œuvre diligente des dispositions prévues par l'Accord, en particulier l'accélération du processus de mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC), en vue de permettre le démarrage, dans les meilleurs délais possibles du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), indispensable à l'approfondissement du processus de stabilisation au Mali. Le Conseil a souligné qu'une mise en œuvre efficace et de bonne foi de l'Accord par toutes les parties maliennes concernées constitue le meilleur moyen pour isoler encore davantage les groupes armés terroristes et criminels, seuls bénéficiaires des retards enregistrés dans le chronogramme de mise en œuvre de l'Accord. A cet égard, le Conseil se félicite de la signature d'un Accord de cessez-le-feu, le 23 août dernier, par les

groupes armés signataires de l'Accord d'Alger. Le Conseil a exprimé son appréciation aux pays de la région, en particulier l'Algérie, Chef de file de la médiation et Président du Comité de suivi de l'Accord.

Le Conseil s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2374 (2017), par laquelle il a décidé d'imposer des sanctions ciblées contre toute personne ou entité dont les activités tendent à compromettre la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le Conseil a pris note des dispositions prises par le Gouvernement malien en vue de l'organisation et de la tenue d'élections partielles locales et d'élections régionales le 17 décembre 2017, ainsi que d'élections présidentielles et législatives dans la seconde moitié de l'année 2018. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour l'ensemble des acteurs maliens d'œuvrer en vue d'un consensus le plus large possible, pour assurer le déroulement des élections dans les meilleures conditions possibles de paix, de transparence et de crédibilité.

Le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation face à la dégradation continue de la situation sécuritaire non seulement dans les régions Nord du Mali, mais également dans la partie centrale du pays, avec en particulier la multiplication des groupes terroristes et le caractère de plus en plus coordonné de leurs attaques toujours plus complexes. Le Conseil a, une fois encore, fermement condamné les attaques terroristes contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que contre les forces internationales de la MINUSMA et de *l'Opération Barkhane*. Le Conseil a noté avec préoccupation la multiplication des attaques contre les forces de défense et de sécurité du Niger et du Burkina Faso par des groupes opérant à partir du Nord du Mali.

Le Conseil a réaffirmé sa conviction que la situation qui prévaut au Mali est indissociable de l'état général de la paix et de la sécurité dans la région du Sahel dans son ensemble. A cet égard, le Conseil a renouvelé son plein appui au pays du G5 Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, dans leurs efforts de promotion de la paix et de la sécurité, à travers la mise en place progressive de la Force conjointe du G5 Sahel. A cet égard, le Conseil a pris note avec appréciation des progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, y compris l'établissement effectif de son quartier général à Sévaré, au Mali, et la conduite de sa première opération depuis sa création.

Le Conseil, dans le prolongement de son communiqué du 13 avril 2017 et de la résolution 2359 (2017) du Conseil de sécurité des Nations unies, salue les contributions annoncées par différents partenaires, en particulier l'Union européenne et certains de ces Etats membres, attendant avec intérêt les conclusions de la prochaine Conférence sur le Sahel prévue à Bruxelles. Le Conseil a formé l'espoir que la communauté internationale, au premier rang le Conseil de sécurité des Nations unies, saura prendre les décisions nécessaires, à la suite des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général du 16 octobre 2017, pour assurer à la Force conjointe du G5 Sahel un financement durable et prévisible, dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil, tenant compte du caractère novateur des initiatives régionales comme celle du G5 Sahel, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a souligné la nécessité d'un appui fondé sur les besoins exprimés par les pays du G5 Sahel, en vue de favoriser une appropriation renforcée de leur action.

Le Conseil, a réitéré son plein appui à la MINUSMA dans ses efforts de stabilisation au Mali, et l'a également encouragée à poursuivre et à intensifier son soutien aux forces armées maliennes, à la Force conjointe du G5, ainsi qu'au processus électoral en vue des élections prévues au Mali en décembre 2017 et en 2018.

Le Conseil a une fois encore rendu un vibrant hommage au Haut Représentant de la Présidente de la Commission pour le Mali et le Sahel et chef de la MISAHÉL, l'ancien Président Pierre Buyoya, pour sa clairvoyance et sa contribution précieuse aux efforts de promotion de la paix et de la sécurité au Mali et dans le Sahel en général. Le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris les ressources humaines adéquates, afin de permettre à la MISAHÉL de remplir pleinement le mandat qui est le sien, en étroite coopération avec la MINUSMA et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

Le Conseil a demandé à la Commission de continuer à le tenir régulièrement informé de la situation au Mali afin de lui permettre de prendre les décisions appropriées.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.